

## EVALUATION FINALE

### **BKF/012**

Projet d'Appui à la Gestion participative des Ressources naturelles dans la Région des Hauts-Bassins

#### **FICHE SYNTHETIQUE**

Pays	Burkina Faso
Titre du projet	Projet d'Appui à la Gestion participative des Ressources naturelles dans la Région des Hauts-Bassins
Code LuxDev	BKF/012
Version du Rapport	Juin 2012

#### **NOTATION DU PROJET PAR LA MISSION D'EVALUATION**

Notation globale (Efficacité)	<b>2</b> Échelle de 1 (résultats excellents, dépassant sensiblement les attentes) à 6 (l'action de développement est infructueuse ou la situation s'est plutôt dégradée)
Notation des autres critères d'évaluation	Pertinence : <b>1</b> Efficience : <b>3</b> Durabilité : <b>3</b>

## RESUME EXECUTIF

Le Burkina Faso fait partie des neuf pays partenaires privilégiés de la Coopération luxembourgeoise. Datant de 1996, les relations de coopération entre les deux pays ont connu un renforcement continu et substantiel, en particulier depuis 1998. Dans le cadre de la coopération entre le Burkina Faso et le Luxembourg, le projet d'appui à la gestion participative des ressources naturelles dans la région des Hauts-Bassins (BKF/012) d'une durée de 71 mois (septembre 2006 - juillet 2012) fait suite au projet d'aménagement participatif des forêts classées de Dindéresso et du Kou (BKF/007, octobre 2002 - août 2006, 47 mois), soit une expérience globale de gestion participative des ressources naturelles de 10 années.

Cette évaluation finale fait suite à une évaluation à mi-parcours réalisée du 12 au 25 janvier 2010.

L'objectif spécifique du projet est de *promouvoir et faciliter une gestion durable et participative des ressources naturelles dans la région des Hauts-Bassins.*

Par résultat et selon le cadre logique du projet, les principaux résultats atteints par le projet sont les suivants.

### Résultat 1

***Les capacités en matière de gestion des ressources naturelles des acteurs déconcentrés, décentralisés et non étatiques sont renforcées.***

Les capacités des acteurs (services déconcentrés de l'Etat, communes, associations, etc.) ont été renforcées en matière de préparation/mise en œuvre de plans d'aménagement de forêts classées/espaces forestiers communaux, de gestion de terroirs (plan annuel d'investissement villageois), de conservation des écosystèmes forestiers et de conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols :

- les groupements de gestion forestière contribuent au fonds d'aménagement forestier qui leur permettra de fonctionner après le projet, certains groupements de gestion forestière reversent une contribution forfaitaire annuelle à leur village (développement local), les membres des groupements/associations génèrent des revenus individuels ;
- les cadres de concertation à toutes les échelles géographiques sont régulièrement tenus ;
- un système d'information géographique et une plate-forme du système d'information géographique sont en cours d'élaboration ;
- une stratégie de communication a été définie et mise en œuvre conduisant à la production de nombreux outils de communication (films, émissions de radios/télévision, livrets, prospectus, affiches, etc.) ;
- un nombre significatif de formations par catégorie d'acteurs a été atteint (plus de 8 000 personnes ont été formées).

### Résultat 2

***Les forêts classées périurbaines de Bobo-Dioulasso et les espaces forestiers limitrophes sont restaurés et gérés de manière participative et concertée.***

- on observe une augmentation significative de la diversité biologique dans les forêts classées de Dindéresso et de Kou. En forêt classée de Dindéresso, de 2003 à 2009, la présence des espèces a augmenté de 33% et celle des arbres de 400% ; la biodiversité des oiseaux en forêt classée de Kou est caractérisée par 182 espèces appartenant à 51 familles<sup>1</sup> ; dans les forêts classées de Kua et Kuinima, un état initial existe, mais aucune placette de suivi n'a été installée ;

---

<sup>1</sup> La fréquence des pieds de *Detariummicrocapum* a connu la plus forte progression ; elle est passée de 0,4 % en 2003 à 7,4 % en 2009, indicateur d'une exploitation forestière régressive.

- six forêts de collectivités territoriales d'environ 1 000 ha sont délimitées et 14 sont identifiées, la mise en gestion des forêts des collectivités territoriales ne peut pas être mesurée puisqu'aucune forêt n'est légalement créée et donc non gérée ;
- sept axes de recherche-action ont été développés (trois axes étaient prévus), le quota de 10 stagiaires par an est largement dépassé (42/an) ;
- on peut supposer que le niveau de prélèvement frauduleux de bois dans les forêts classées a diminué grâce à la légalisation de leur exploitation (groupement de gestion forestière, groupement d'intérêt économique bois, etc.), à la sensibilisation des acteurs appuyés par le projet et à la surveillance assurée notamment par les groupement de gestion forestière ; par ailleurs, le suivi des placettes permanentes témoigne de la baisse sensible de ces prélèvements illégaux ;
- les deux plans d'aménagement des forêts classées de Dindéresso et de Kou sont finalisés et adoptés (l'arrêté ministériel est sur le point d'être signé) ;
- les deux plans d'aménagement des forêts classées de Kua et Kuinima sont élaborés, mais pas encore finalisés et adoptés.

### Résultat 3

***Les plans de gestion des terroirs sont actualisés et mis en œuvre par les conseils villageois de développement et les communes dans le sous-bassin versant de Farako-Bâ et les territoires limitrophes des forêts classées.***

- 30 plans annuels d'investissement villageois (plan annuel d'investissement villageois) ont été élaborés et mis en œuvre ;
- le schéma d'aménagement du sous-bassin versant de Farako-Bâ est élaboré ;
- un début de mise en œuvre du schéma d'aménagement inter-villageois (47% des prévisions<sup>2</sup>) est assuré ; le projet, dans le cadre de son approche-pilote, a permis une conservation des sols sur 7% de la superficie totale du sous-bassin de Farako-Bâ ainsi que la mise en œuvre de 3% des micro-barrages nécessaires à terme ;
- le taux de réalisation en 2010 des plans annuels d'investissement villageois pour les activités est de 60% (écart de 33% - 81%<sup>3</sup>) ;
- des contrats de services sont exécutés (direction régionale de l'agriculture et de l'hydraulique, compagnie sahélienne des travaux, etc.) ;
- la productivité des champs du sous-bassin versant est améliorée par les techniques de conservation des eaux et des sols/défense et de restauration des sols (évaluation paysanne).

### Résultat 4

***Un processus d'intégration territoriale des zones des forêts classées périurbaines, des zones limitrophes et de la ville de Bobo-Dioulasso est engagé et les complémentarités sociales économiques et culturelles sont valorisées.***

- le projet a conclu une charte avec la mairie de Bobo-Dioulasso sur l'assainissement de la périphérie de la forêt classée de Dindéresso ; l'union des groupements de gestion forestière est en passe de devenir concessionnaire des forêts classées dont les plans d'aménagement et de gestion ont été adoptés ;
- le revenu des femmes est régulier et legal, il leur apporte de meilleures conditions de travail et une reconnaissance sociale ;
- des contrats de partenariat ont été signés (Initiative Pauvreté - Environnement, Gebana, etc.) ;

---

<sup>2</sup> 560 ha / 1 200 ha prévus.

<sup>3</sup> En 2009, ce taux variait de 7 à 23%.

- le nombre de structures et de membres a significativement augmenté (600 à 904 membres, 13 à 32 associations et groupements) ;
- des actions d'éducation environnementale ont potentiellement atteint 18 000 enfants dans la commune de Bobo-Dioulasso ;
- la fréquentation des sites éco-touristiques s'est situé à une moyenne annuelle de 27 000 visiteurs, ce qui a engendré des recettes globales de 26 650 EUR en cinq ans ;
- le projet a permis la réhabilitation de 20 lieux de culte (environ 47 ha de forêt) dans quatre villages riverains des forêts classées de Kua et Kuinima.

Le projet a appuyé les acteurs déconcentrés, décentralisés et non étatiques afin qu'ils jouent mieux leur rôle dans le domaine de la gestion participative et concertée des ressources naturelles. Il a facilité les échanges d'expériences, de suivi et de coordination des activités à chaque échelle géographique ou pour une thématique spécifiques (gestion de l'eau). La démarche du projet, de nature participative, a permis à de nombreux acteurs de travailler ensemble et de promouvoir la transparence. L'appui du projet aux comités villageois de développement (assemblée générale, plan annuel d'investissement villageois, etc.) a favorisé la communication entre les habitants des villages et la remontée d'informations au niveau des communes. Celles-ci devraient mieux prendre en compte les préoccupations villageoises.

Le projet a développé des appuis orientés vers les (jeunes) femmes, les jeunes hommes, les allochtones, les éleveurs, etc. qui ont permis non seulement d'améliorer leurs conditions socio-économiques, mais aussi d'équilibrer les relations entre eux. De nouveaux positionnements sociaux (femmes, jeunes) sont perceptibles et le début de ce processus<sup>4</sup> conduira à de meilleures relations entre les groupes. Cela nécessitera encore du temps, car il s'agit d'une mutation sociale sur laquelle agissent de multiples facteurs.

Le projet s'inscrit clairement dans le plan d'action national en matière d'environnement et de développement durable. Par ailleurs, il prend en compte les problématiques environnementales provinciales et locales (les actions conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols en sont un exemple concret). Des actions en direction de la communauté urbaine de Bobo-Dioulasso (lutte contre la pollution, espaces verts, sites sacrés, etc.) peuvent donner des modèles de début de résolution des problèmes environnementaux vécus par une ville.

Si elles sont poursuivies (en partie par le projet, mais aussi par d'autres intervenants), les actions d'aménagement forestier, de reboisement, de conservation des espaces communaux, etc. contribueront à maintenir un couvert forestier, voire à l'augmenter, dans un objectif de limitation des effets néfastes du changement climatique. L'action du projet s'inscrit ainsi dans le cadre de *Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation* puisque (i) il lutte contre la déforestation (augmentation de la densité des arbres) et la dégradation (enrichissement et agro-foresterie), (ii) il promeut la gestion durable (plans d'aménagement), (iii) il développe la conservation (forêt classée de Kou, séries de conservation dans les autres forêts classées) et, enfin, (iv) il participe à la séquestration du carbone (reboisement).

Les principales recommandations de la mission sont relatives à la proposition d'une extension de la durée du projet qui pourrait prendre la forme suivante :

- extension du projet s'orientant en priorité vers des activités à consolider en commençant par le renforcement des capacités des trois unions en vue de leur autonomisation :
  - union des groupements de gestion forestière, partenaire de la direction provinciale de l'environnement et du développement durable dans la mise en œuvre des plans d'aménagement des quatre forêts classées périurbaines ;
  - union des groupements de gestion conservatoire des eaux et des sols, partenaire de la direction provinciale de l'agriculture et de l'hydraulique dans l'extension des activités de conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols dans le sous-bassin versant de Farako-Bâ (dont appui au comité local de l'eau du Kou) ;

---

<sup>4</sup> Par exemple, l'Union Yanta, à travers le projet, a aidé 423 femmes à obtenir leurs cartes nationales d'identité.

- union Yanta, partenaire du fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes et de l'union des groupements de gestion forestière dans la mise en œuvre des activités des quatre groupement d'intérêt économique (dont appui à l'accès au sous-guichet trois du fonds d'investissement pour l'environnement/programme d'appui au sous secteur forestier) ;
- appui aux communes partenaires dans le classement et la préparation des outils (plan d'aménagement et de gestion) des six espaces de conservation délimités (futurs forêts communales) ;
- sur la base de fonds souples et de requêtes de la part d'associations ou de privés, des activités liées à l'éco-tourisme, à la valorisation des pratiques coutumières, à l'éducation environnementale et à quelques activités génératrices de revenus (apiculture, petit élevage) seront financées et appuyées avec un fil conducteur commun, celui de l'autonomisation ;
- finalisation des activités de capitalisation des acquis et proposition de modes de diffusion adaptés à chaque public (livre, film documentaire).

L'extension du projet (consolidation des acquis) pourrait s'inscrire dans le cadre de la feuille de route du programme d'appui au sous secteur forestier (2012-2013), mais la prudence conduit plutôt à s'orienter vers les modalités institutionnelle et organisationnelle suivantes :

- action d'urgence dès le 1<sup>er</sup> juillet 2012 : budget-programme pour le deuxième semestre 2012 et avenant au contrat précédent concernant le projet;
- éventuellement, deuxième budget-programme pour le premier semestre 2013 avec deuxième avenant ;
- intégration progressive des activités à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 (ou du 1<sup>er</sup> juillet 2013) dans le programme d'appui au sous secteur forestier (plan d'actions de la direction régionale de l'environnement et du développement durable) ;
- intégration définitive des activités à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013 dans le programme d'appui au sous secteur forestier (plan d'actions de la direction régionale de l'environnement et du développement durable) ;
- appuis de l'extension du projet sur les procédures de développement des sous-guichets du fonds d'intervention pour l'environnement au niveau régional.

La mission recommande que cette extension de un ou deux semestres se développe avec les structures en place actuellement et une équipe réduite (huit cadres). Cette équipe pourrait être appuyée par la cellule de gestion des marchés de LuxDev. Le conseiller technique principal actuel pourrait faire des missions ponctuelles d'appui à l'équipe.

Au-delà des aspects thématiques présentés ci-dessus, le projet (i) facilitera la mise en œuvre du programme d'appui au sous secteur forestier au niveau régional, notamment en appui à la direction régionale de l'environnement et du développement durable et aux collectivités territoriales pour la mobilisation des fonds des sous-guichets un et deux du fonds d'investissement pour l'environnement relatifs respectivement aux forêts classées et aux espaces de conservation communaux, (ii) appuiera la direction provinciale de l'environnement et du développement durable dans la mutation de ses fonctions (appui-conseil, prise en compte de la décentralisation, collaboration avec l'union des groupements de gestion forestière, etc.).

Le budget pour les deux semestres d'extension hors programme d'appui au sous secteur forestier serait de 0,6 M EUR/an. Ensuite, les activités seront financées dans le cadre du programme d'appui au sous secteur forestier.